

CONSEIL MUNICIPAL

5 SEPTEMBRE 2016

En introduction à cette réunion, Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'il était peut-être temps, maintenant que le projet de réaménagement de l'îlot Mairie-Ecole est bien engagé, de réfléchir aux perspectives d'extension de l'urbanisation dans le centre bourg.

En effet, il convient de prévoir l'aménagement de quelques terrains constructibles afin de permettre un renouvellement constant de la population pour maintenir les services existants (écoles, accueil de loisirs ...).

Il a proposé de faire appel aux services de l'EPF (Etablissement Public Foncier de la Vendée) pour la maîtrise foncière d'un tel projet.

Le Conseil Municipal,

A sollicité une subvention de la Région au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics pour les travaux d'aménagement des locaux bibliothèque, salle des associations, Mairie et salle du Conseil Municipal

A décidé de contracter une assurance « Dommages Ouvrage » pour le projet de réaménagement de l'îlot Mairie - Ecole et retenu la proposition de GROUPAMA en formule Garanties de base et garanties complémentaires, au prix de 4.670 € TTC calculé au taux de 0,69% sur le coût total de construction prévisionnel déclaré. Ce tarif sera ajusté en fin de chantier sur la base du coût total de construction définitif.

A approuvé les transferts de compétences des communes vers l'Agglomération et approuvé la mise à jour des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil que les travaux de l'îlot Mairie-Ecole ont démarré le 24 août. La salle de conseil et l'escalier sont démolis. Un accès provisoire a été créé pour la salle de classe située à l'étage : un nouvel escalier a été installé et une porte a été posée à la place d'une fenêtre. Les travaux ont été terminés juste avant la rentrée.

Monsieur le Maire a indiqué qu'un diagnostic amiante a dû être effectué pour la salle du conseil et l'ex-maison FOLLINOT avant d'effectuer les travaux de démolition. Le coût de ce diagnostic réalisé par EXACT 85 s'est élevé à 1.090 € TTC.

Monsieur le Maire a indiqué qu'en raison des travaux de réaménagement de l'îlot Mairie-Ecole, des modifications des branchements électriques doivent être effectués. Il a reçu 3 devis d'ERDF : 2 devis de suppression de branchement, d'un montant de 423,60 € chacun, pour la Mairie 58 rue de la forêt et pour la maison 60 rue de la forêt et- 1 devis de modification de raccordement électrique pour un montant de 3.776,40 €.

Michel TOURANCHEAU Adjoint chargé des bâtiments a informé le Conseil que des devis avaient été demandés auprès de plusieurs entrepreneurs pour des travaux de peintures au restaurant scolaire et aux WC publics. L'entreprise la moins-disante est « Aux couleurs des 4 CHEMIN » de Fougeré, au prix TTC de 2.787,65 €. Le Conseil Municipal a décidé de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, qui doit se mettre en place au 1^{er} janvier 2017 car le régime indemnitaire actuel sera abrogé au 31 décembre 2016. Le projet de délibération proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique a été présenté au Conseil et sera soumis au comité technique avant délibération.

Monsieur le Maire a fait savoir au Conseil que les travaux de réparation de la charpente de l'église et de la rosace doivent débuter vers le 20 septembre.

Monsieur le Maire a informé le Conseil que divers panneaux de signalisation, numéros et noms de rues ... ont été commandés pour un montant de 583,44 €.